



Source :

<https://www.sortirdunucleaire.org/France-Tricastin-La-sectorisation-incendie-des-batiments-electrique-s-des-4-reacteurs-defaillante-depuis-12-ans>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Des accidents nucléaires partout > **France : Tricastin : La sectorisation incendie des bâtiments électriques des 4 réacteurs défaillante depuis 12 ans**

11 avril 2019

France : Tricastin : La sectorisation incendie des bâtiments électriques des 4 réacteurs défaillante depuis 12 ans

L'erreur date de 2007, mais a été découverte en mars 2019 : les dispositifs censés stopper la propagation d'un incendie dans les bâtiments électriques de la centrale nucléaire du Tricastin (Drôme) ne pouvaient pas fonctionner. Ces dispositifs, des siphons de sols, sont normalement remplis d'eau. Ils permettent ainsi la sectorisation incendie de l'installation, c'est à dire qu'ils sont capables de résister au feu et séparent physiquement les locaux. Sauf que 34 siphons de sols des bâtiments électriques des réacteurs 1, 2, 3 et 4 du Tricastin ont été retrouvés totalement vides. En réalité, ils n'ont jamais été vérifiés depuis 2007. Et pour cause : la liste des dispositifs existants établie à cette date et utilisée depuis pour vérifier le niveau d'eau des siphons de sol était incomplète. Ce qu'EDF qualifiera "d'anomalie documentaire" est devenue une sérieuse faille dans la maîtrise du risque incendie au sein de son installation nucléaire. L'exploitant a initialement déclaré l'évènement comme significatif pour la sûreté au niveau zéro pour les réacteurs 1 et 2. Mais il a été étendu aux 4 réacteurs et reclassé au niveau 1 de l'échelle INES ce 10 avril 2019. L'Autorité de sûreté nucléaire souligne le nombre important de siphons de sol concernés par une garde d'eau insuffisante, le risque de propagation d'incendie qui aurait pu en résulter, et le temps - particulièrement long - pendant lequel aura duré l'incident.

Ce que dit EDF :

Reclassement au niveau 1 d'un événement significatif sûreté concernant des siphons de sols dans les bâtiments électriques

Publié le 11/04/2019

Le 8 mars 2019, lors d'une **visite de contrôle des bâtiments électriques des unités n°1 et 2**

(partie non nucléaire des installations), les équipes EDF constatent l'**absence d'eau dans 13 siphons de sol** assurant une fonction de protection vis-à-vis du risque incendie. Les siphons de sol concernés sont immédiatement remplis d'eau et **un contrôle est réalisé dans les bâtiments électriques des unités n°3 et 4**. Lors de ce contrôle, les intervenants constatent que **21 siphons de sol sont secs**. Ils sont immédiatement remis en conformité.

Compte-tenu de l'architecture des réseaux cet événement n'a eu aucune conséquence sur la sûreté des installations. Il a été déclaré le 12 mars 2019 à l'Autorité de sûreté au niveau 0 de l'échelle INES, qui en compte 7.

L'analyse de l'événement a mis en lumière qu'**une erreur dans la procédure transmise en 2007 au service chargé de contrôler les siphons de sol est à l'origine de cet événement**. En raison du **délai de détection de l'anomalie documentaire**, la Direction de la centrale a reclassé cet événement le 10 avril 2019 au niveau 1 de l'échelle INES, qui en compte 7.

<https://www.edf.fr/groupe-edf/nos-energies/carte-de-nos-implantations-industrielles-en-france/central-e-nucleaire-du-tricastin/actualites/reclassement-au-niveau-1-d-un-evenement-significatif-surete-concernant-des-siphons-de-sols-dans-les-batiments-electriques>

Ce que dit l'ASN :

Défauts prolongés de sectorisation incendie dus à l'absence d'eau dans des siphons de sol des bâtiments électriques des réacteurs 1, 2, 3 et 4 de la centrale nucléaire du Tricastin

Publié le 16/04/2019

Centrale nucléaire du Tricastin - Réacteurs de 900 MWe - EDF

Le 12 mars 2019, EDF a déclaré à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) un événement significatif classé au niveau 0 de l'échelle INES [1] concernant des défauts de sectorisation incendie dus à l'absence d'eau dans des siphons de sol des bâtiments électriques des réacteurs 1 et 2 de la centrale nucléaire du Tricastin.

Le 8 mars 2019, à l'occasion d'une visite de contrôle dans les bâtiments électriques des réacteurs 1 et 2, un agent en charge de la maîtrise des risques liés à l'incendie a constaté l'absence d'eau dans 13 siphons de sol assurant une fonction de sectorisation vis-à-vis du risque incendie.

La sectorisation consiste à séparer physiquement des locaux avec des éléments constructifs résistants au feu afin d'éviter la propagation d'un incendie. Elle permet notamment de s'assurer qu'un même incendie ne puisse pas affecter simultanément des équipements assurant une redondance fonctionnelle. Le maintien d'une garde d'eau suffisante dans les siphons de sol situés en limite d'un secteur de feu permet de garantir l'intégrité de la sectorisation en évitant la propagation des fumées entre les locaux.

Les premières analyses réalisées par EDF ont révélé une incohérence entre la liste des siphons de sol assurant une fonction de sectorisation incendie et celle utilisée pour la vérification périodique du maintien d'une garde d'eau suffisante. EDF a engagé le contrôle de l'ensemble des siphons de sol des bâtiments électriques des 4 réacteurs du site, qui a montré que **34 siphons de sol n'étaient pas vérifiés depuis 2007.**

Aucun incendie n'ayant affecté les locaux concernés, cet événement n'a pas eu de conséquence sur les installations, les personnes ou l'environnement.

En raison du nombre de siphons de sol concernés par une garde d'eau insuffisante, du risque de propagation d'incendie qui aurait pu en résulter, de la durée de cet événement, cet événement a été reclassé, le 10 avril 2019, au niveau 1 de l'échelle INES.

<https://www.asn.fr/Controler/Actualites-du-controle/Avis-d-incident-des-installations-nucleaires/Default-s-prolonges-de-sectorisation-incendie>

Notes

[1] **International nuclear and radiological event scale** (Échelle internationale des événements nucléaires et radiologiques) - [Télécharger le descriptif](#)